

Plan local de sauvegarde de l'Œdicnème criard de la plaine de l'Est lyonnais

ERC Territoriale 15/11/2021



Les origines

- 1990-2010 Une population d'Oedicnèmes qui passe de 80 à 60 couples en 10 ans malgré les actions des associations, en partenariat avec le Grand Lyon.
- Fin des années 2000, de nombreux projets d'envergure (Grand Stade de l'OL, LY 12, ZAC Berliet, ZAC Corbèges et Tâches) vont impacter la population (plusieurs dizaines d'hectares)
- En plus d'impacter l'Oedicnème les compensations sont expérimentales sur des surfaces extrêmement importantes (3 pour 1), traitées projet par projet, et viennent retirer des espaces agricoles supplémentaires.

Les origines

- 2011, sur évocation de la DREAL, le Grand Lyon lance le projet de rédaction d'un plan local de sauvegarde permettant la préservation d'une population viable, la pérennité du développement du territoire et la prise en compte des enjeux fonciers agricole.



Le Plan

- Le plan est alors rédigé par les bureaux d'études Latitude UEP et APUS, sous pilotage d'un **COPIL** regroupant :
 - DREAL,
 - CG 69, Métropole de Lyon, CCEL, CCPO, CAPI,
 - Chambre d'agriculture du Rhône, UNICEM,
 - APIE, LPO Rhône, LPO Isère

Les fondements du plan

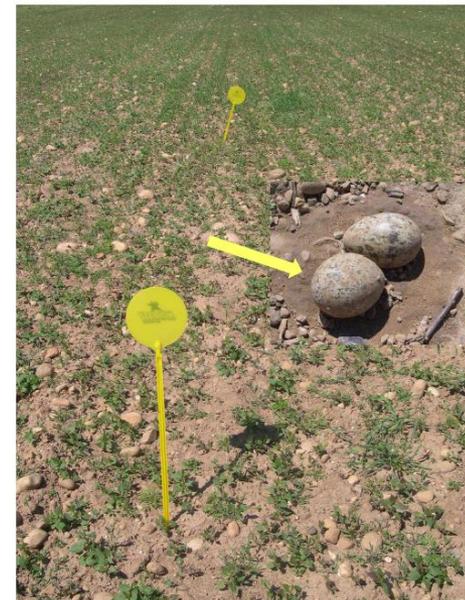
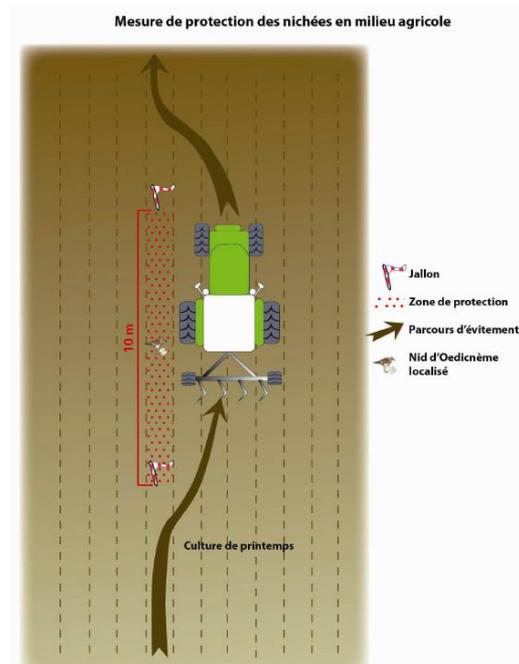
- Préserver au moins 80 couples d'Oedicnème criard en conservant au minimum 12 000 ha de milieux favorables = classement en PENAP-PAEN et prise en compte dans les document de planification (ex. retro-zonage modification PLU).



Les fondements du plan

- Assurer la protection des nichées en milieu agricole, afin d'augmenter le succès de reproduction : repérage et protection de l'ensemble des couples avec le concours volontaires des agriculteurs.

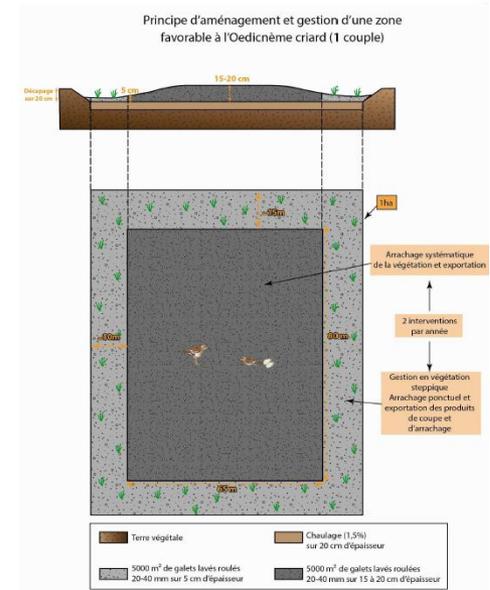
Oedicnème criard- Plan Local de Sauvegarde - Grand Lyon / CCPO / CCEL / CAPI
Mai 2014



Principe de protection d'un nid en contexte agricole. Commune de Jonage.
Romain Chazal - LPO 69

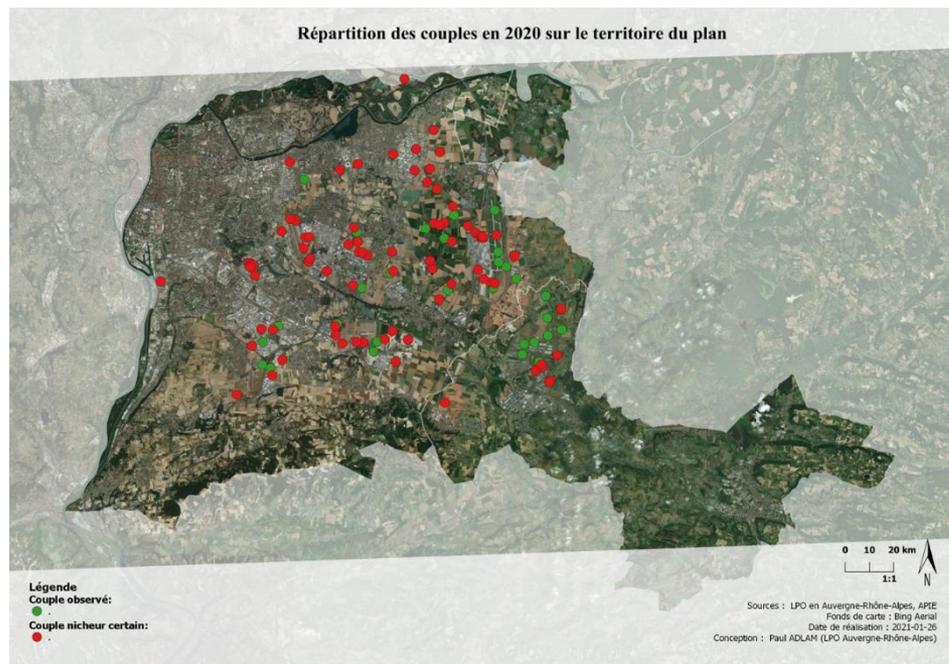
Les fondements du plan

- Définition d'un schéma unique de compensation basé sur l'attractivité des milieux graveleux et les apports du plan:
- Réalisation d'une compensation surfacique d'un hectare pour 30ha aménagés et participation financière aux actions du plan.
- Le Plan et son schéma de compensation ont été validés par le CSRPN afin d'assurer la recevabilité des dossiers ERC.



Les fondements du plan

- Évaluation de l'efficacité du Plan, suivi annuel, monitoring, suivi des mesures compensatoires, alerte auprès des porteurs de projets, révision du programme annuel d'actions (mesures complémentaires) et communication (plaquettes, articles, site internet).



Lancement opérationnel 2015

- Partenariat pour l'animation du plan avec l'APIE et la LPO AuRA
- Première année de mise en place de protection dans les cultures, première alerte aux porteurs de projets, premier bilan et première demande d'adhésion au plan.
- 79 couples recensés, 18 ayant nécessité une protection des couvées; 3 projets demandant leur adhésion au plan.



2016-2017 : élaboration du système d'adhésion

- Mise en place d'un compte de consignation auprès de la caisse des dépôts et consignation.
- Élaboration d'une procédure de validation des adhésions permettant de s'assurer le respect du cahier des charges du plan et de justifier auprès du CSRPN et de la DREAL de la pertinence de leur compensation.

 Demande d'adhésion au PLAN n°

Nom du Projet: CLE EN MAIN CONSTRUCTION

Commune et lieu-dit :

Porteur du projet demandant l'adhésion :

Objet du projet : Terrain de compensation

Objet :

(Présentation synthétique du projet global (sujet)) Précision de la surface d'emprise du projet global et de la nature des terrains concernés

Période de programmation des travaux :

ETE 2018

Surface d'habitats naturels impacts :

1 hectare

Impact sur l'Ordre de classement :

(Description de la Nature des impacts sur l'Ordre de classement (Site de réaffectation, reproduction, renouveler ?)

Mesures de réduction prévues par le département pour l'Ordre de classement :

(Période des travaux, précautions en phase chantier...)

Mesures de compensations prévues en faveur de l'Ordre de classement :

(Carte de localisation (photo aérienne et parcelle cadastrale), montevaux utilisés, entretien prévu...)

Mesures de suivi prévues en faveur de l'Ordre de classement :

(Suivi, et entretiens prévus...)

Mesures d'accompagnement :

(Nature de l'adhésion au plan (option L'habitat et montant correspondant)

Date :

Signature de l'animateur du PLAN :

Annexe 2

CHARTRE D'ADHESION
AU PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION
DU PLAN DE SAUVEGARDE DE L'ORDRE DE CLASSEMENT (ORDRE) SUR LE TERRITOIRE DE LA PLAINES DES
L'EST LYONNAIS

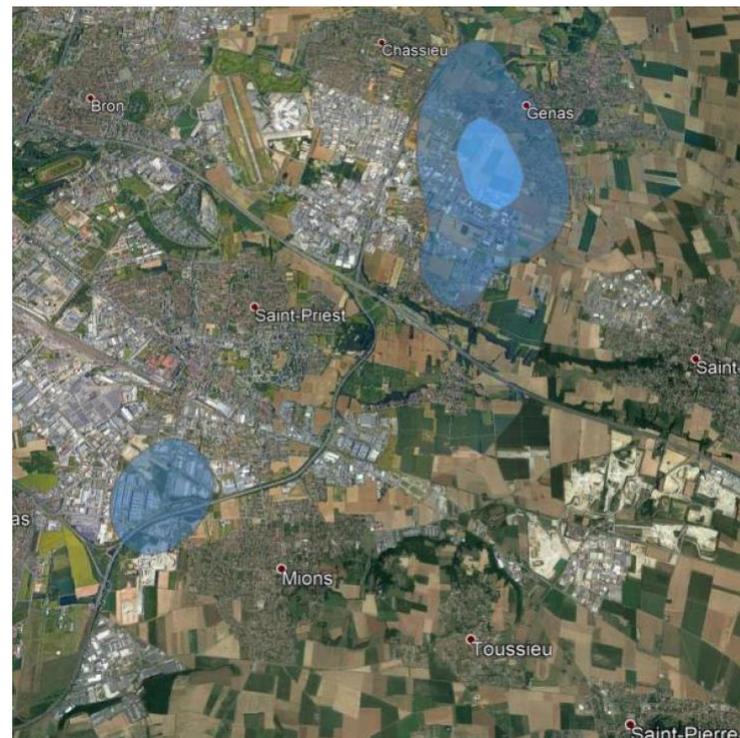
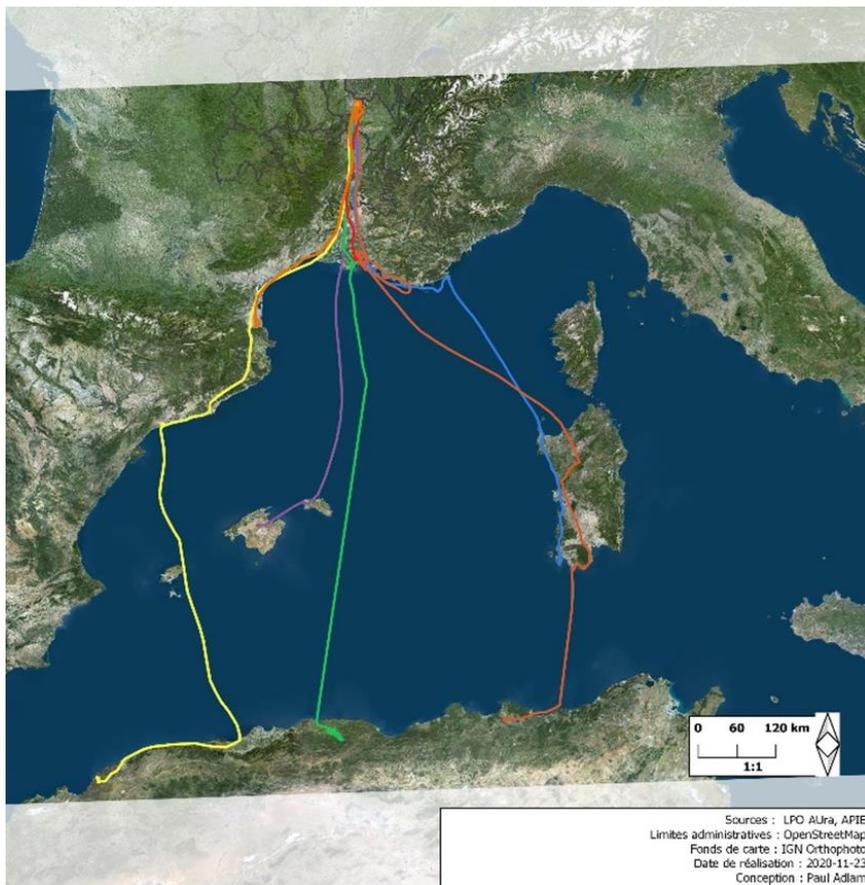
NOM DE L'ADHÉRENT...
Adresse
Représenté par
Nom du projet :
Délégué (à après l'adhésion)
ET
La Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, délégation du Rhône, située au 100
rue des Frères 69009 LYON et représentée par son Président, Bernard de la Roche, Vice-président,
VERCHÈRE, Délégué (à après la LPO AuRA ou La Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-
Rhône-Alpes
ET
L'Association pour le Rhône environnement (APRE), située au Parc de Rabour
2 rue de la Butte 69009 Villefontaine et représentée par son Président en exercice, Laurent
DUBART,
Délégué Association pour le Rhône environnement ou APRE,
ET
La Métropole de Lyon, dont le siège est situé 20, rue du Lac - CS 33369 - 69 500 LYON cedex 03
représentée par son Président en exercice, ayant délégué à cet effet Fernand Adrien, Vice-président,
en charge de l'environnement, la protection animale et prévention des risques en vertu de l'arrêté de
délégation de signature de...
Préambule
Le plan de l'Est lyonnais, constitué de six affluents drainés par des grandes cultures, est
un territoire favorable à l'Ordre de classement (Ordonnement). Cet ordre, vulnérable et discret,
suscite d'une protection nationale et d'un enjeu de préservation à dimension européenne, l'habitat
étant inscrit en annexe 1 de la Directive Oiseaux.
Le plan de l'Est lyonnais est également un territoire de développement urbain privilégié pour
l'agglomération lyonnaise et de nombreux projets peuvent impacter les habitats occupés par
l'Ordre de classement. Ces projets d'aménagement, d'habitat ou à caractère économique sont portés par les
acteurs publics et/ou des entreprises privées. Ceux-ci doivent prendre en compte la protection de
Page 1 sur 6

2018 Lancement des suivis complémentaires

- Mise en place d'un programme de marquage couleur (objectif 20 poussins par an)
- Mise en place d'un suivi GPS des oiseaux : 25 oiseaux adultes équipés en deux ans, avec deux années de suivi par individu.



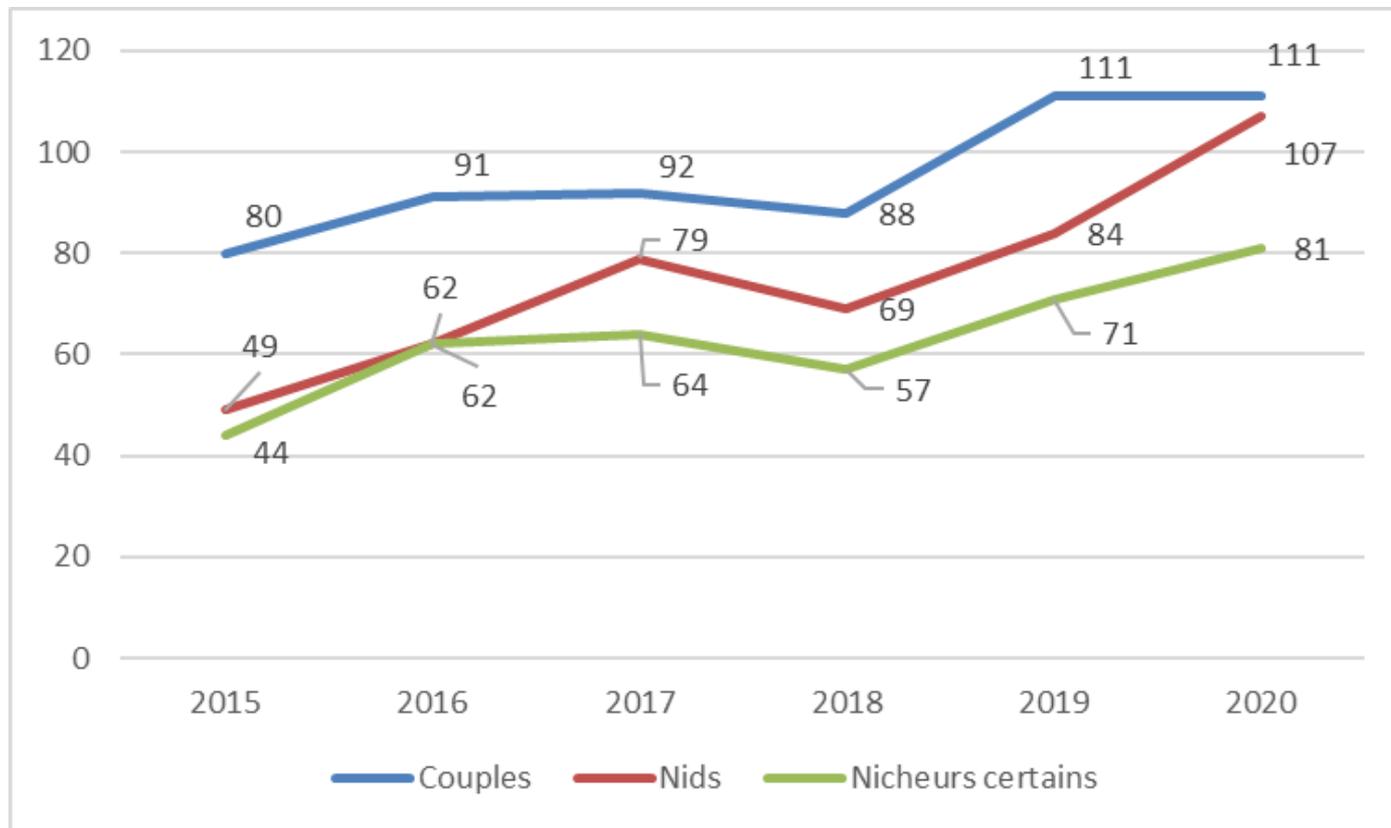
2018 Lancement des suivis complémentaires



Bilan des 6 ans

Le positif

- Évolution des effectifs : en 2020, 111 couples, 107 nids, 81 couples nicheurs certains



Bilan des 6 ans

- Efficacité des mesures surfaciques :

NOM	Surface (ha)	Année d'effectivité	Couples						Nids						Succès de reproduction (2020)
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
LY12 Bld Europe	2,2	2016		1	2	1	1	1		0	3	0	2	2	1
LY12 AU3	6,3	2015	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0
LY12 Friche in situ	2	2015	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ZAC BERLIET	2,2	2013	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	1
Grand stade Panette Nord	1,5	2014	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	2	0	0
Grand stade Panette Sud	1	2014	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1
Parking MIKE	2,2	2015	0	0	1	1	1	1	0	0	0	1	1	0	0
Parking MIKE	1,1	2015	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1
ADL Voie de circulation	2,4	2013	1	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	0
Village de marque	1,2	2016		0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0
PN11	1	2018				1	1	1				0	1	0	0
6 Park	1	2020						1						2	2
Parc des Lurons	1	2020						0						0	0
ZAC Pierre Blanche	1	2020						1						1	1
Corbèges et Taches 1	1	2020						0						0	0
Corbèges et Taches Jonage	1	2020						1						1	0
Parc SAS Kane	1	2020						1						0	0
29,1	Total:		5	4	6	7	8	13	2	1	6	4	9	10	7

Bilan des 6 ans

- Une quarantaine d'agriculteurs volontaires ont permis la réalisation de protection de nichées dans leur cultures.
- 12 Projets d'aménagement, alertés, accompagnés, désormais adhérents (9) ou en cours d'adhésion (3).
- Un approfondissement des connaissances fondamentales sur l'espèce.
- Découverte de « mini-colonies » dans des conditions particulières, définition plus précise des domaines vitaux. Développement des connaissance sur les axes de migrations et sur des comportements peu documentés : l'Œdicnème des toitures.



Bilan des 6 ans

Les limites et progrès

- Plan de conservation monospécifique.
- Des mesures compensatoires pas suffisamment intégrées aux projets et prenant encore trop souvent sur les terrains agricoles.
- Une pression foncière importante et une difficulté à trouver des parcelles de compensation.